

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination
de Monsieur MALEKAT Gaëtan Pierre
Firmir, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration
Générale).

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 84/856 du 8.3.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret 84/858 du 13.3.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 84/860 du 20.3.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du 13.3.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

LE DECRET :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur MILLET Guétan Pierre Firmin, né le 3 Décembre 1923 à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle en Economie des Transports obtenu à Aix-Marseille II (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs Financiers - SA.F - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SA.F/stagiaire, indice 890.

de 2° échelon
ARTICLE 2.-L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 JUIL 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Transports et de l'Aviation Civile,

- Hilaire MOUNTHAULT. -

- Ange Edouard PCOUNGUE. -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO PLATSIOMBA. -

EMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFP /DCGPCE. 2
- DGPCE.BST. 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MT.C. 2
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCM/BC. 2